

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TROUVILLE SUR MER**

# SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture  
014-211407150-20231213-2023-243-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception en préfecture : 19/12/2023

• Les missions	p 3
• Schéma de l'action sociale	p 4
• Les moyens	p 5
• Organigramme	p 6
• Compte administratif 2022	p 7 à 8
• L'accueil	p 9
• <b>L'accompagnement des personnes âgées ou handicapées</b>	p 10
• L'aide à domicile	p 10 à 13
• L'engagement du personnel	p 14
• Le portage de repas à domicile	p 15
• Le restaurant de la Roseraie	p 16 à 17
• La résidence autonomie	p 18
• L'animation	p 19 à 21
• L'accompagnement des personnes à mobilité réduite	p 22
• <b>L'accompagnement des personnes en difficultés sociales</b>	p 23
• Les dossiers d'aide sociale	p 24
• L'évolution des aides facultatives	p 25 à 28
• L'accompagnement des bénéficiaires du RSA	p 29
• <b>L'accompagnement au logement</b>	p 30
• Les demandes de logement déposées au CCAS	p 31
• Les demandes en cours et les demandeurs	p 32 à 33
• Les attributions de logement	p 34
• <b>Le Multi-accueil « La Récré »</b>	p 35
• <b>La fréquentation mensuelle</b>	p 36
• <b>La fréquentation et le taux de fréquentation par année</b>	p 37
• <b>Le type d'accueil</b>	p 38
• <b>Les lieux d'habitation des enfants et la fréquentation</b>	p 39
• Les services administratifs	p 40
• Evolution du nombre d'opérations au service comptabilité	p 41 à 42
• Conclusion	p 43

# Les missions :

- **Le Centre Communal d'Action Sociale** est un établissement public administratif communal présidé par le Maire de la Commune. **Il est l'outil de la politique sociale municipale. Son action et son organisation sont définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.**
- Il est **dirigé par le Conseil d'Administration** composé de la Présidente, Mme de GAETANO, de la Vice-Présidente, Mme GUILLON, de six autres membres élus au Conseil Municipal et de sept autres membres représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, nommés par Mme le Maire.
- Il participe à **l'instruction des demandes d'aide sociale** légale pour l'Etat et le Département
- Il **développe une politique d'action sociale facultative** (accompagnement social, aides alimentaires et financières, gestion d'une résidence autonomie et de son restaurant, de services à domicile – aide à domicile, portage de repas, téléassistance, aide au transport -, accompagnement au logement, gestion d'une crèche halte-garderie).
- Il **anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

**Contact: CCAS 17 rue Biesta Monrival 14360 Trouville sur Mer 02 31 14 65 50**  
**<http://www.trouville.fr/>**

# Le Centre Communal d'Action Sociale : Outil de la politique municipale

## Schéma de l'action sociale à Trouville sur Mer

### Logement

Les bailleurs sociaux : Partélios Habitat, Inolya CDC Habitat, Logéo Seine Estuaire, Société Immobilière Basse Seine, les dispositifs Fonds de Solidarité Logement et le 1% logement (Action logement et VISALE),  
La résidence autonomie La Roseraie, la cité des Aubets  
Le service insalubrité de la Mairie,  
Le 115.

### Insertion

L'équipe pluridisciplinaire du Conseil Départemental (RSA)  
Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
Pôle Emploi  
La Mission Locale  
Le SPIP  
Les associations : Etre et Boulot, ASTA, Bac Emploi...

### Je suis Trouvillais,

je rencontre un problème,  
je m'adresse au CCAS qui m'apporte une solution et mobilise ses partenaires médico-sociaux pour trouver la réponse la mieux adaptée à ma situation.

### Finances et/ou alimentation

Le Conseil Départemental  
La Caisse d'Allocations Familiales  
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
La Mission Locale  
Les associations caritatives : Secours de la Côte Fleurie, Croix Rouge, Restos du Cœur, Saint Vincent de Paul...

### Santé

Les hôpitaux,  
La PASS (perm accès aux soins)  
Les praticiens libéraux (médecins, infirmières, kinés...)  
Les associations: Alcooliques Anonymes, Alcool Infos, service d'addictologie

### Handicap et/ou vieillissement

Le Conseil Départemental (APA, Téléalarme) et les Caisses de Retraite, la résidence sénior,  
Le secteur médical libéral,  
Les maisons de retraite (EHPAD) et hôpitaux,  
La résidence autonomie la Roseraie,  
Le service de mobilité  
Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)  
Les services d'aides à domicile  
Les services de téléassistance

### Conditions de vie sociale

Le Centre Médico-Social (Conseil Départemental)  
La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)  
Les services sociaux des hôpitaux,  
les services de tutelles : UDAF, ATC...  
La Banque de France

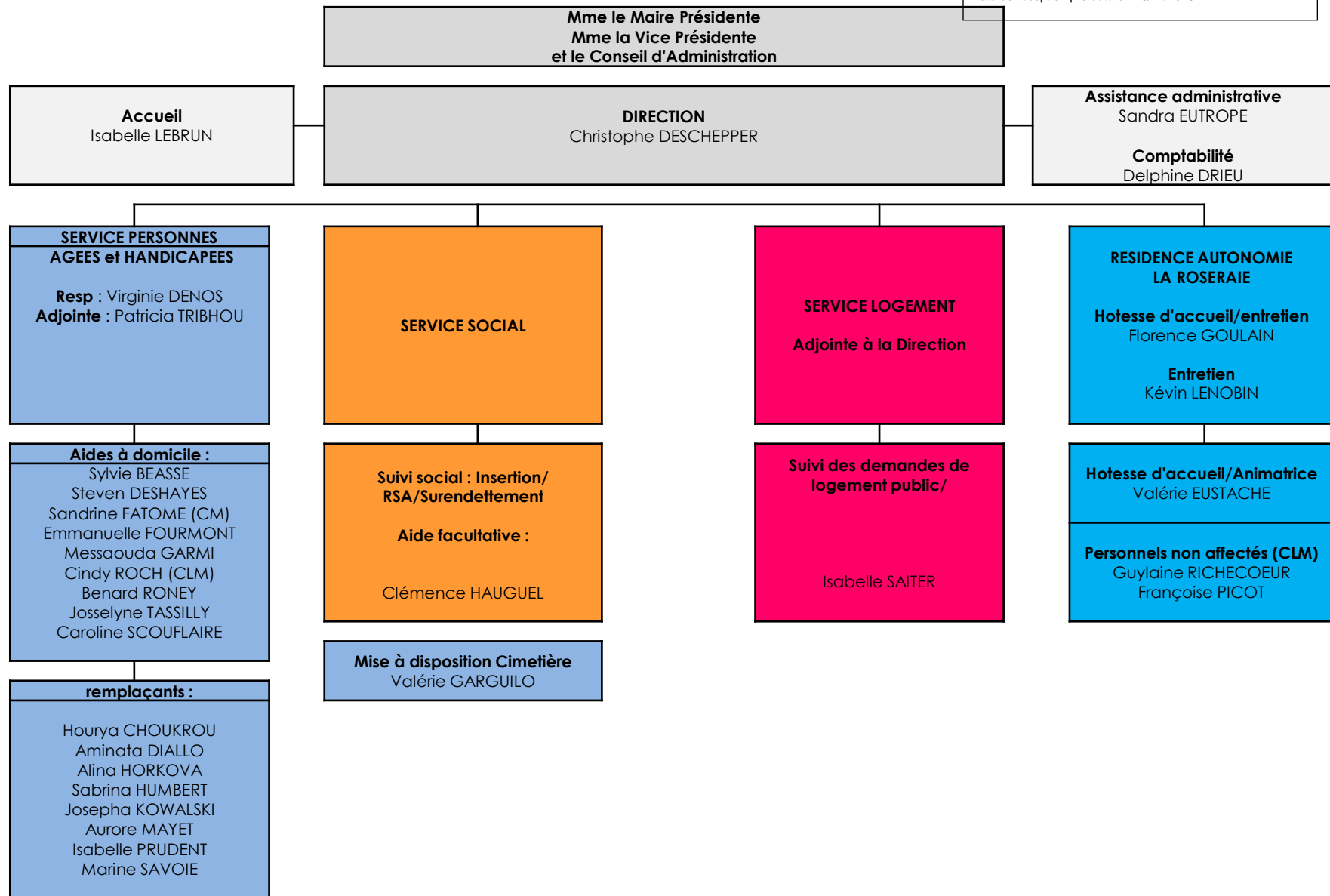
# Les moyens au 01 04 2023

5 services dont 4 à destination directe du public:

- Service aux personnes âgées et handicapées (2 administratifs et 17 aides à domicile dont 9 titulaires) 2 agents sont en longue maladie)
- **Service de la résidence autonomie « la roseraie » (5 agents dont 2 en longue maladie)**
- Service accompagnement social (2 agents avec l'accueil)
- Service logement (1 agent)
- et le service administratif (direction /comptabilité / /secrétariat)

# ORGANIGRAMME DU CCAS DE TROUVILLE SUR MER AU 01 04 07 2023

Accusé de réception en préfecture  
07150-20231213-2023-243-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023



## BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception en préfecture  
014-211407150-20231213-2023-243-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
SECTION DE FONCTIONNEMENT  
SYNTHESE

CH.	Libellé du Chapitre	B.P +D.M 2022	C.A 2022
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 112 000,00</b>	<b>1 099 483,23</b>
11	Charges à caractère général	169 000,00	167 715,32
12	Charges de Personnel	672 000,00	667 323,59
65	Autres charges de gestion courante	216 400,00	210 671,80
66	Charges financières	1 000,00	862,89
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 383,49
68	Dotations aux amortissements	14 600,00	14 595,48
22	Dépenses imprévues	0	0
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37000	36930,66
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 112 000,00</b>	<b>1 113 803,05</b>
13	Atténuation des charges	13 584,18	18 302,78
70	Produits de services	105 000,00	95 854,30
74	Dotations, subventions et participations	816 000,00	816 177,11
75	Autres produits de gestion courante	49 000,00	52 619,19
77	Produits exceptionnels	61 000,00	63 433,85
2	Excédent antérieur reporté	67 415,82	67 415,82
42	Opérations d'ordres de transfert	0	0
	<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>0</b>	<b>14 319,82</b>

**BUDGET ANNEXE  
RESIDENCE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE**

Accusé de réception en préfecture  
014-211407150-20231213-2023-243-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
SECTION DE FONCTIONNEMENT  
SYNTHESE**

<b>CH.</b>	<b>Libellé du Chapitre</b>	<b>B.P + D.M 2022</b>	<b>C.A 2022</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 347 131,28</b>	<b>1 309 976,17</b>
11	Charges à caractère général	247 500,00	244 656,77
12	Charges de Personnel	945 000,00	916 328,69
16	Dépenses afférentes à la structure	154 631,28	148 990,71
22	Dépenses imprévues	0	0
23	Virement à la section d'Investissement	0	0
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 347 131,28</b>	<b>1 313 316,44</b>
17	Produits de la tarification	0	0
18	Autres produits relatifs à l'exploitation	1 325 900,00	1 265 269,36
19	Autres produits de gestion courante	1000	27 815,80
2	Résultat de fonctionnement reporté	20 231,28	20 231,28
	<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>0</b>	<b>3 340,27</b>



# L'accueil

Le CCAS, en 2022 :

**4 025 accueils physiques**  
**10 126 appels téléphoniques**

**L'accueil est un poste central au sein du CCAS car beaucoup d'informations transitent par celui-ci. L'accueil du public, quelque soit la demande se doit être bienveillant, sans jugement pour permettre de mettre en confiance le demandeur, le conseiller et l'orienter dans sa démarche...**

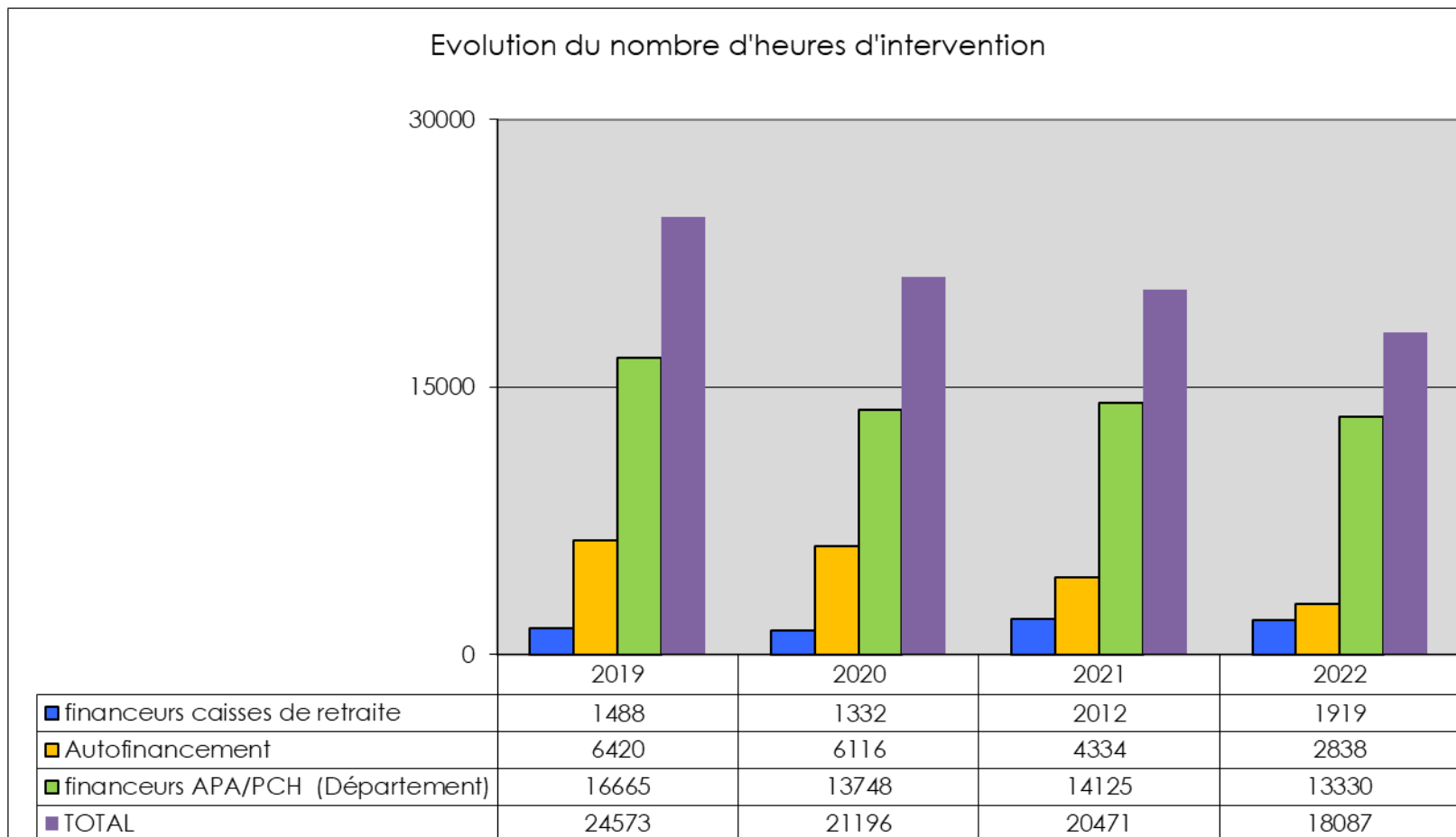
Ainsi, l'accueil évalue la demande, le besoin et l'urgence et apporte une première réponse. Les demandes sont extrêmement variées (demandes de renseignements et d'informations, demandes d'aides et d'accompagnement, démarches administratives, orientations, remises de dossiers, domiciliations, demandes d'adhésions et résiliations à la téléassistance (VITARIS) et prises de rendez-vous auprès des différents services du CCAS.

Début 2022, en janvier et février, l'accueil a géré le service de transports des seniors (prise de rendez-vous...) en collaboration avec une société de taxis, suite à l'arrêt de l'Association SERVICES PLUS et dans l'attente de la reprise de l'activité par l'association MARS « Be happy » en février 2022.

# L'accompagnement des personnes âgées

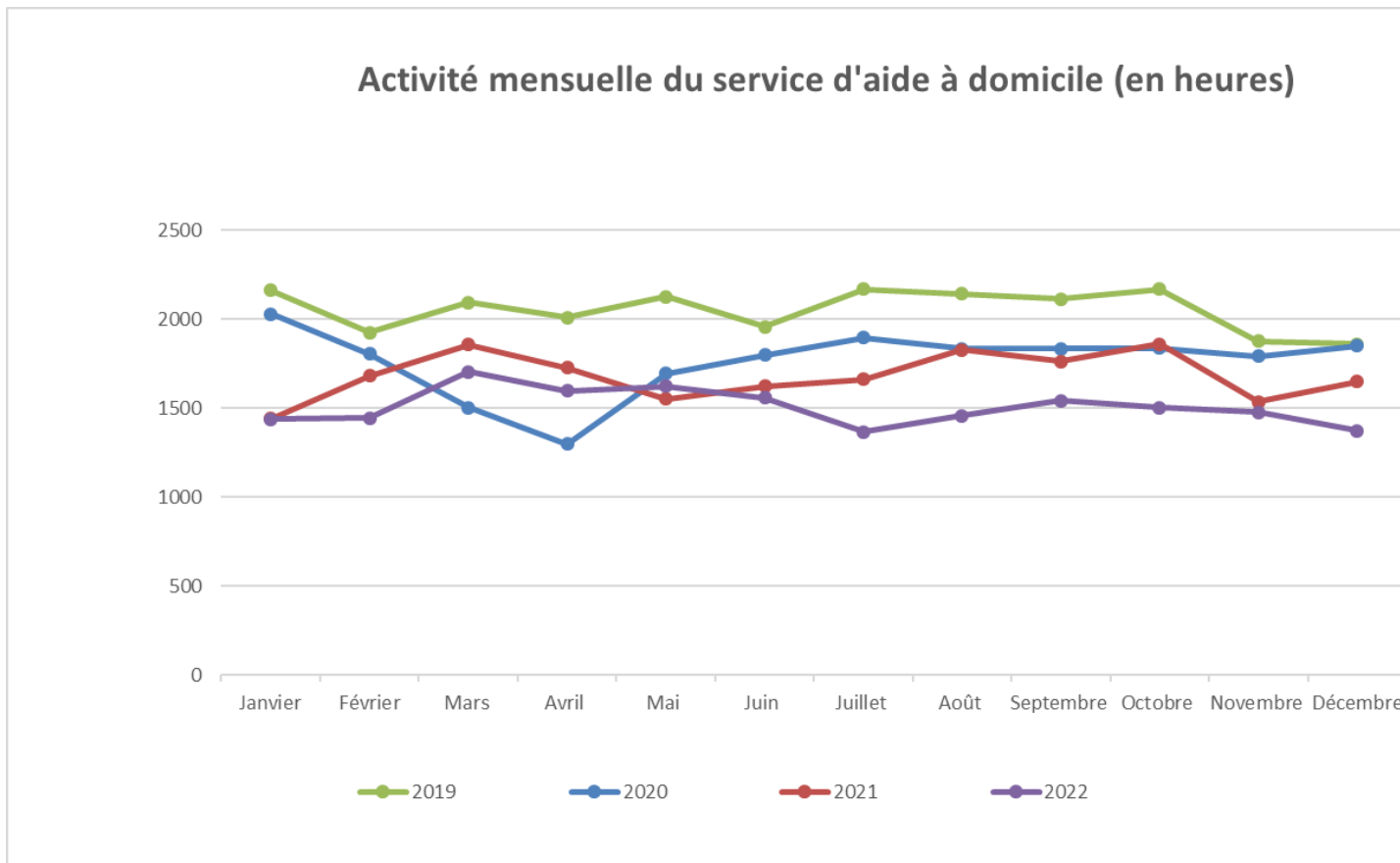
## Le Service d'aide à domicile en quelques chiffres :

L'activité d'aide à domicile en 2022 a baissé de 11,5% par rapport à 2021





## Une activité mensuelle en baisse compte de la difficulté de recruter



De plus en plus, nous sommes dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes, et nous devons adapter notre réponse en fonction des aides à domicile disponibles, en réduisant la durée des prestations, en modifiant les horaires, en supprimant des prestations non essentielles...).

# UNE ANNÉE 2022 FORTEMENT IMPACTÉE PAR LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT !

Les difficultés de recrutement ont été particulièrement fortes en 2022. Elles ont des multiples conséquences avec des réactions en chaîne :

Difficultés de recrutement → baisse des effectifs → diminution de la capacité de travail → baisse de l'activité → augmentation des coûts ...

Mais aussi surcharge de travail → baisse de la qualité de service → mécontentement de certains clients → insatisfaction des salariés ...

Il est indispensable de poursuivre les initiatives visant à améliorer les conditions de travail, la formation et la rémunération des aides à domicile pour valoriser et améliorer l'attractivité de ce métier.

Après les années 2020 et 2021 fortement perturbées par les impacts de la crise sanitaire, l'année 2022 aurait pu être celle du retour de la croissance de l'activité.

Mais si la crise sanitaire s'est peu à peu estompée, les difficultés de recrutement se sont renforcées : faible attractivité des métiers dans un contexte d'emploi favorable aux demandeurs d'emplois, obligation vaccinale maintenue, rémunération ...

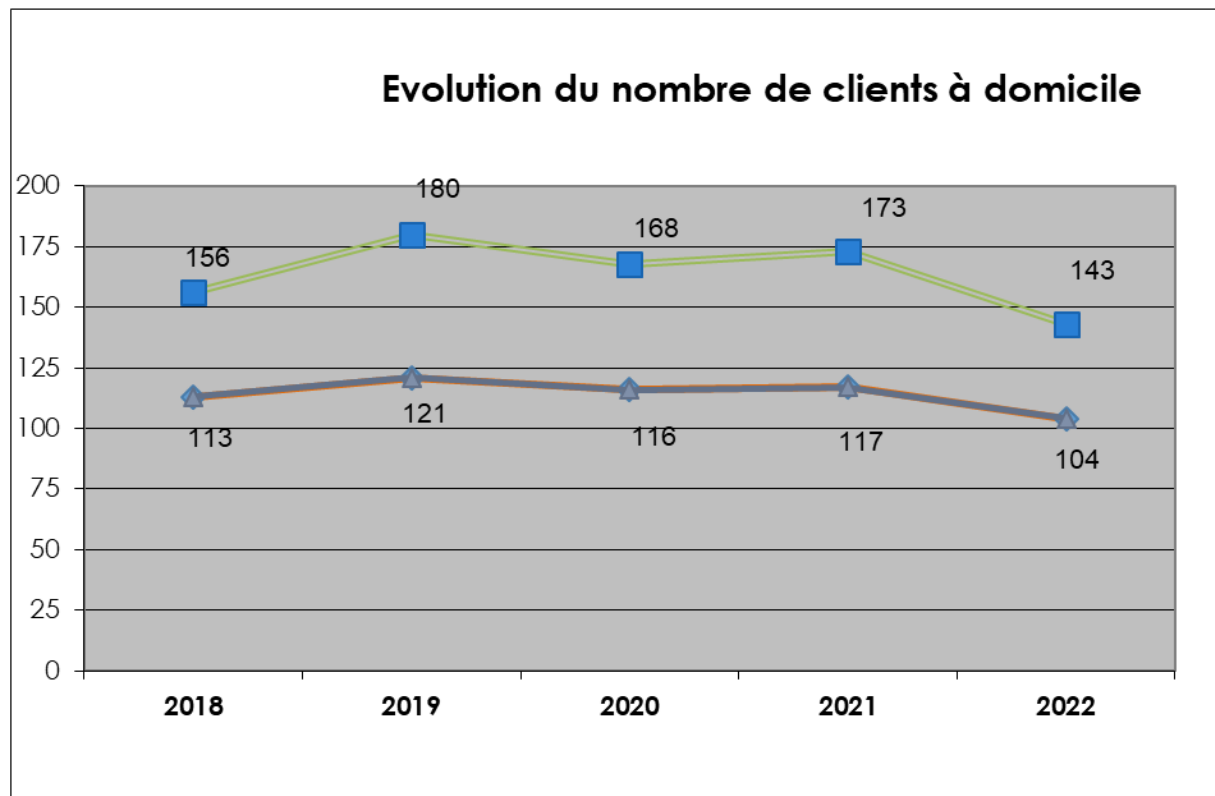
Que ce soit sur le métier d'aide à domicile, d'auxiliaire de vie sociale, les candidatures se sont raréfiées, et la fidélisation est en diminution. Les autres structures et les centres de formation font le même constat, n'arrivant souvent plus à remplir les sessions.



Le retard de traitement des dossiers par les services de l'APA a engendré une diminution du nombre de clients (-11 % entre 2021/2022), le service du Conseil Départemental APA a 6 mois de retard.

Aussi, le nombre de personnes en auto-financement a fortement diminué car le service n'est plus en mesure de répondre aux demandes des clients saisonniers (baisse de 34,51% entre 2021/2022).

Le service s'est occupé de 143 clients durant l'année avec des prises en charge complexes; les clients dépendants en GIR 2 et 3 sont plus nombreux qu'auparavant mais les prises en charge sont plus courtes. En moyenne, le service a eu 104 clients par mois



# L'engagement du personnel

---

Les aides à domicile sont le maillage essentiel : ce sont les acteurs de proximité, en prise directe avec les besoins des familles et des personnes.

Malgré le contexte difficile de recrutement, l'équipe intervenant à domicile a su faire preuve d'investissement et d'engagement.

Fin 2022, le CCAS a mis en place le financement du complément de traitement indiciaire pour les aides à domicile avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2022 conformément au décret.

Le montant de cette prime mensuelle s'élève à 183 € nets, réévalués en fonction de l'évolution du point d'indice.

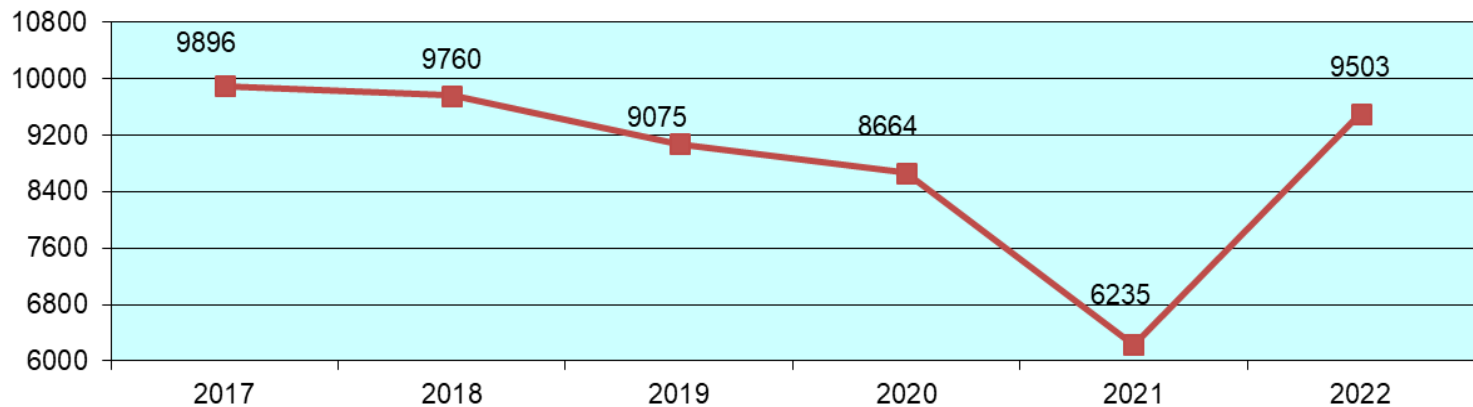
## Le portage de repas à domicile

Service de repas chauds livrés à domicile chaque jour de la semaine en 2022 sauf le week-end et jours fériés. Un plateau repas peut être livré la veille.

Coût du repas modifié selon des critères de ressources :

- de moins de 918 € tarif 1 **6.75 €**
- de 918 € à 1458 € tarif 2 **7.90 €**
- de 1459 € à 2585 € tarif 3 **8.90 €**
- au delà de 2585 € tarif 4 **9.90 €**
- 31 repas servis en moyenne par jour ouvré (du lundi au samedi) en 2022 (20 en 2021, 28 en 2020).
- 56 clients en 2022 sur l'ensemble de l'année dont 36 nouveaux. Les arrêts sont suite à un décès (2 clients), à un placement en EHPAD (5), le temps d'un rétablissement (6) et pour diverses raisons (8)

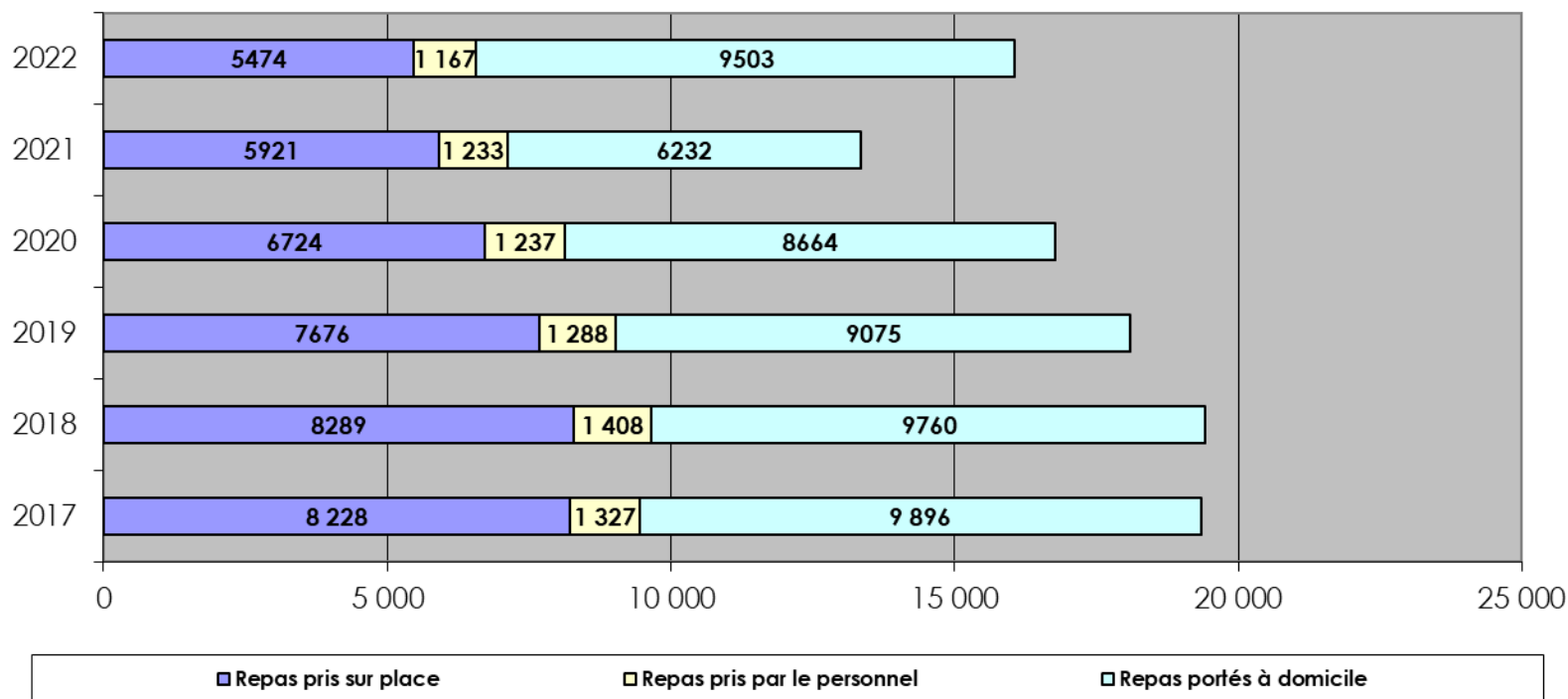
Evolution du nombre de repas portés à domicile



## Le restaurant de la Roseraie

Restaurant municipal qui accueillait les trouvillais lors du déjeuner pour un cout de 10,60 € par repas et notamment les séniors de la résidence de la Roseraie pour un coût de 8,50€ par repas en 2022. Le restaurant a fermé en avril 2023

### Evolution de l'activité du restaurant de la Roseraie





En moyenne **53 repas** sont préparés chaque jour ouvré au restaurant (44 repas en 2021, 55 en 2020)

- 18 (19 en 2021, 22 en 2020) ont été servis sur place au restaurant ainsi quelques plateaux déposés au domicile des résidents de la Roseraie : l'activité en salle a subi une baisse de 7,6 % en 2022 après une baisse de 12% en 2021. **Ce sont essentiellement les personnes extérieures à la résidence qui ne fréquentaient plus le restaurant, notamment depuis la crise sanitaire.**
- 31 repas ont été portés à domicile en moyenne sur 6 jours, soit une augmentation conséquente de l'activité de 52,5 %, avec la sortie de la crise sanitaire et de l'arrivée du nouveau cuisinier.
- Et quelques repas du personnel.
- **Une hausse de 20,35% de l'activité globale du restaurant en 2022 après une baisse de 20,50% en 2021 dans la continuité de la crise sanitaire.**
- Poursuite de l'activité de la diététicienne et recrutement d'un nouveau cuisinier en novembre 2021 jusqu'à fin 2022.

# La résidence autonomie La Roseraie

Depuis septembre 2017, le CCAS gère l'ensemble immobilier La Roseraie

- 61 logements ( 59 studios et 2 T2) pour les séniors de plus de 60 ans qui sont autonomes à l'entrée dans l'établissement et 7 logements dans la Villa (studio, T1 et T2) pour des demandeurs HLM
- Taux d'occupation de 94,26 % : En 2022, a été accentué ce taux conséquemment à une augmentation des demandes (90 % en 2021).
- 12 entrées de résidents en 2022 et départs de 5 personnes.
- 23 % des résidents sont des hommes et 77 % des femmes. La résidence autonomie est non médicalisée (moins de 15% des résidents sont dépendants en GIR 2 et 3).
- 25 résidents ont la télé assistance avec Présence Verte (décembre 2022).
- 27 résidents (soit 45 % ) perçoivent l'APL en décembre 2022
- Présence de l'hôtesse et de l'animatrice en journée pour l'accueil et l'accompagnement des résidents avec différents services proposés (restauration, animation, laverie, coiffure, télé-assistance...)
- Demande croissante des résidents pour les aider dans la gestion de leur quotidien.

## L'animation à la résidence

Le CCAS développe l'animation à la résidence autonomie pour les résidents et le public extérieur

ATELIER	FREQUENCE	INTERVENANT	NOMBRE
Atelier dessin	1 / mois	Animatrice	8
Visite musée de Trouville	5 / an	Animatrice	8
Atelier lecture	5 / an	Animatrice	10
Atelier cinéma à la bibliothèque	5 / an	Animatrice	5
Petit - déjeuner actualité	1 / mois	Animatrice	10
Atelier cuisine	7 / an	Animatrice et animatrice ext	10
Atelier Bien être réflexologie	1 / an	Animatrice ext	10
loto	2 / an	Animatrice	15
Atelier numérique Via la semaine bleu	1 / an	Conseiller numérique	8

**REMONTEES DE DONNEES 2022 (bilan animation et prévention du 1er janvier au 31 décembre 2022) CCOM ROSERAIE**  
**Forfait 2022 autorisé : Trouville 20053,85 euros**

Accusé de réception en préfecture  
 014-214497150-20231213-2023\_243-DE  
 Date de publication : 19/12/2023  
 Date de réception préfecture : 19/12/2023

Type d'actions financées		Nombre de bénéficiaires							Nombre d'aides ou d'actions financées par le FA	forfait autonome déposé pour la formation (minimum 10%)	Forfait autonome déposé actions de prévention	Forfait autonomie 2022 déposé pour contribution salaire hôteesse	Total dépensé ne doit pas dépasser le montant du forfait alloué	Intitulé de la formation et organisme Action de prévention, nombre de session des ateliers collectifs, séances individuelles description de l'action :
		hommes	Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 à 6 ou non GIRé	Nombre de personnes âgées extérieures	Total de bénéficiaires différents ayant suivi les actions							
Actions de prévention	Collectives	Nutrition		8	2	6	2	8	1		156		156,00 €	Atelier et cours de cuisine avec Sylver Fourchette, (7h - animatrice x22,41)
		Mémoire	1	8	4	5	1	9	18		1210		1 210,00 €	Atelier mémoire (baccalauréat, mots croisés,blind test,atelier bibiothèque...) 54 h animatrice x 22,41
		Relaxation/Sommeil		8	2	6	2	8	1		156		156,00 €	Atelier réflexologie avec Sylver Fourchette (7h animatrice x22,41)
		Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes		10	5	5	2	10	52		3303		3 303,00 €	cout ateliers de Gym douce animés par Siel Bleu
		Prévention de la dépression/du risque suicidaire						0	1	627			627	1 agent 2 jours de formation sur l'évaluation du potentiel suicidaire et orientation (avec le centre hospitalier de la Côte Fleurie), soit 14 h + remplacement de l'agent (28 h x 22,41)
		Autres actions	6	10	4	12	5	16	20	941	1456		2 397,00 €	2 agents x 2 jours de formation Sauveteur secouriste au travail soit 28 h + remplacement d' 1 agent (42 h x 22,41) spectacle de théâtre (650 €) sorties et ateliers avec musée Montebello (36 h animatrice x 22,41)
		Lien Social	3	7	2	8		10	25		5893,85		5 893,85 €	petit déj actualité, ateliers divers (cuisine, goûters quotidiens, jeux, loto anniversaires du mois...) 263 h animatrice x 22,41
		Habitat et cadre de vie						0	2	941			941,00 €	2 agents x 2 jours de formation sur habilitation électrique, soit 28 h + remplacement d' 1 agent (42 h x 22,41)
		Usage du numérique	1	6		7		7	1		1000		1 000,00 €	accès au numérique - animatrice
		<b>TOTAL</b>	<b>11,00</b>	<b>57,00</b>	<b>19,00</b>	<b>49,00</b>	<b>12,00</b>	<b>68,00</b>	<b>121,00</b>	<b>2509,00</b>	<b>13174,85</b>	<b>0,00</b>	<b>15683,85</b>	
	Individuelles	par une Résidence-Autonomie	12	49				61,00	780		4370	4 370,00 €	3 visites quotidiennes en moyenne par jour par l'hôteesse (0,75 h x 5 x 52= 195 x 22,41 = 4370)	
<b>TOTAL</b>	<b>23,00</b>	<b>106</b>	<b>19</b>	<b>49,00</b>	<b>12,00</b>	<b>68,00</b>	<b>901,00</b>	<b>2509,00</b>	<b>13174,85</b>	<b>4370,00</b>	<b>20 053,85 €</b>			

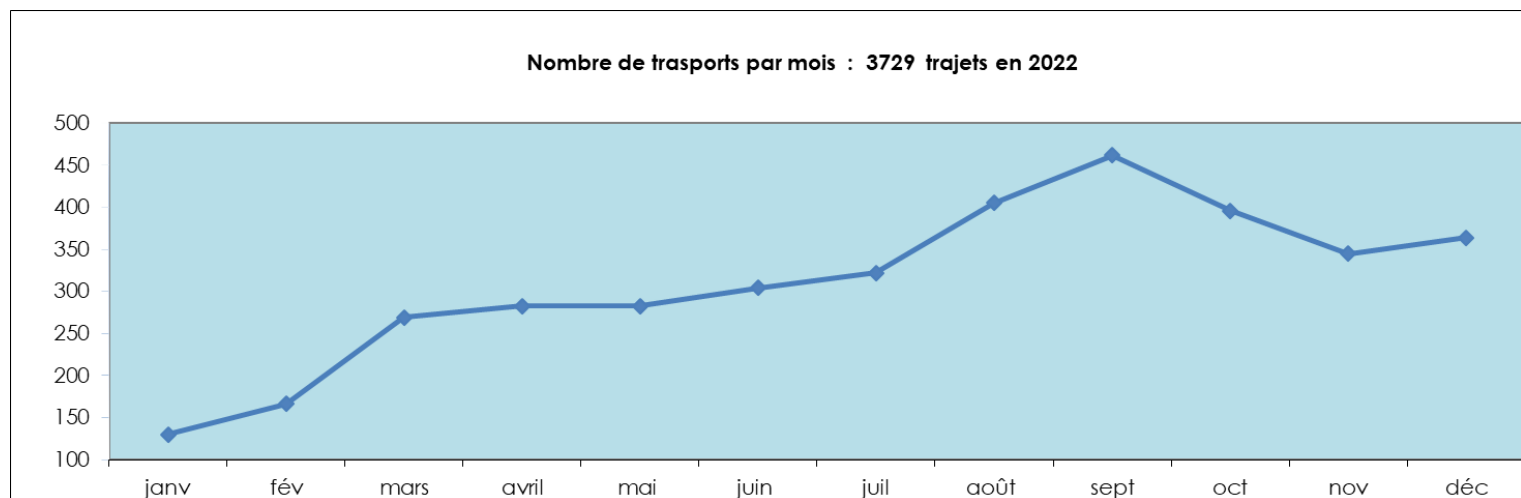
20053,85

- **Remise d'un bon d'achat d'une valeur de 25 € auprès de 1800 seniors trouvillais de plus de 65 ans lors des fêtes de Noël** à faire valoir dans tous les commerces trouvillais qui ont adhéré à la démarche. 1231 seniors ont utilisé ce bon d'achat, soit 30775 € dépensés auprès de nos commerçants.
- remise d'un panier garni festif pour les fêtes de fin d'année à 60 personnes âgées bénéficiaires des minima sociaux.
- Voyage des Aînés avec repas gastronomique organisé à la Cité de la Mer à Cherbourg en octobre 2022 pour 80 aînés

## L'accompagnement des personnes à mobilité réduite

L'association Services Plus a été conventionnée avec le CCAS jusqu'en fin 2021 et percevait une subvention pour son fonctionnement. **Fin 2021, l'association a été dissoute**, faute de successeur souhaitant gérer l'association.

- En janvier 2022, un prestataire de taxi a travaillé avec le CCAS afin d'assurer la continuité des transports des séniors.
- **Dès février 2022, une nouvelle association dénommée MA-RS Be Happy a pris le relais de ce service d'intérêt public de transport à la demande et a assuré cette mission jusqu'en février 2023.**
- Elle transportait les personnes trouvillaises de + de 60 ans, les personnes handicapées et les personnes ayant des difficultés de mobilité, pour des trajets médicaux principalement, l'accès aux grandes surfaces et aussi à destination du centre-ville.



# L'accompagnement des personnes en difficultés sociales

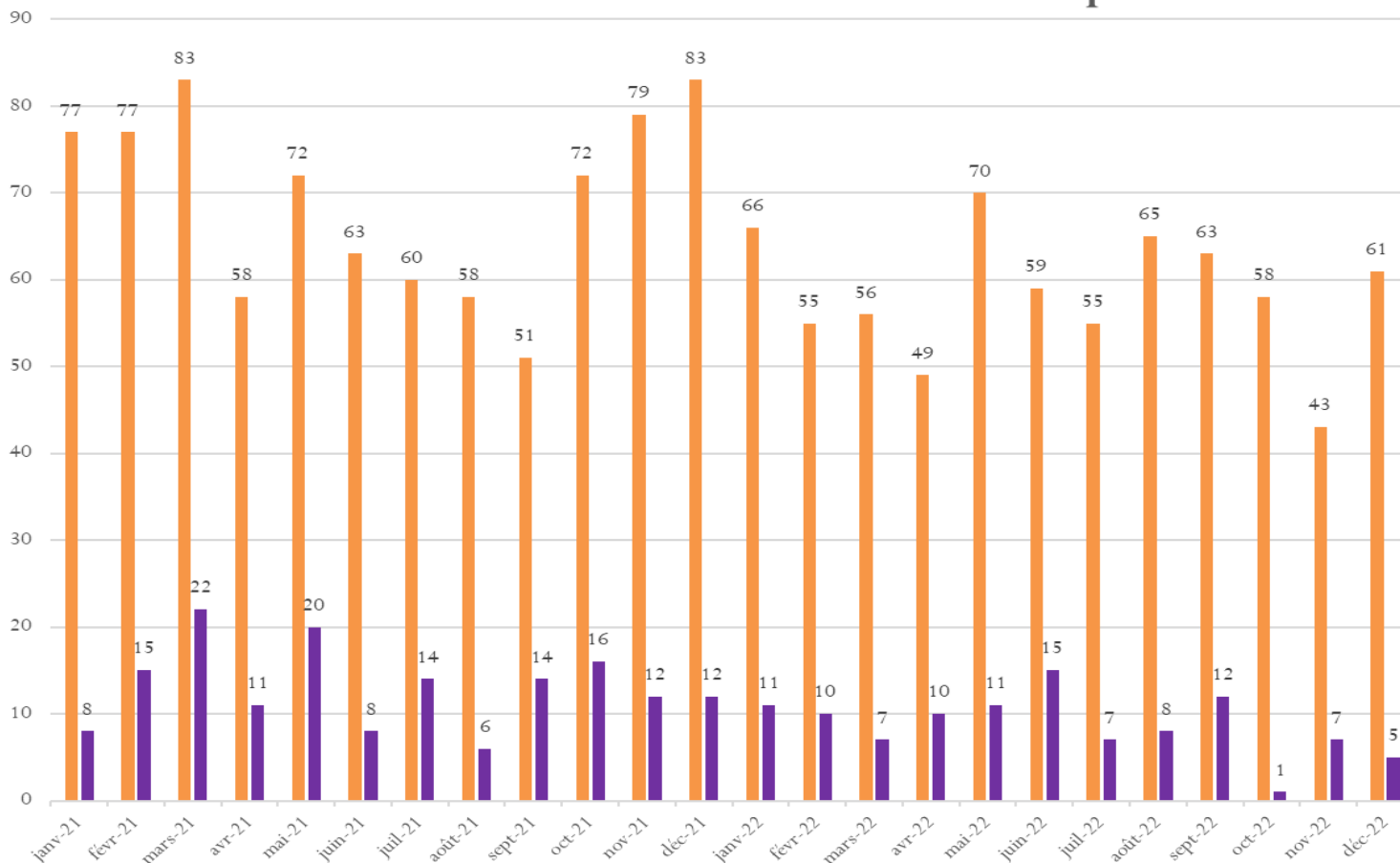
- **Ce service accompagne socialement les personnes en difficultés sociales en les écoutant, les informant, les conseillant, analysant la situation, identifiant les besoins et en mettant en œuvre les moyens permettant à la personne de résoudre sa situation par le biais d'aides diverses et d'un travail partenarial avec l'ensemble des intervenants dans le domaine social.**
- Le motif de la première demande est souvent financier ou alimentaire. Au travers de cette demande, peut se mettre en place un accompagnement en évoquant d'autres problématiques liées à la gestion budgétaire, à la santé, à l'éducation des enfants, à l'insertion sociale et/ou professionnelle ou encore au logement.

## • L'évolution des dossiers d'aide sociale légale et facultative

Aide sociale aux personnes âgées	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Prise en charge des frais d'hébergement	11	16	13	14	26	12
Obligation alimentaire	9	23	13	15	25	10
<b>Aide sociale aux personnes handicapées</b>						
Allocation compensatrice de tierce personne (aide forfaitaire)	0	2	0	3	0	-3
Prise en charge des frais d'hébergement et accompagnement social	4	3	1	3	3	0
Prise en charge de l'aide ménagère pour les bénéficiaires du min vieillesse ou de l'AAH	1	1	1	0	0	0
<b>Aide sociale autre</b>						
Demande de carte Emeraude (transport)	5	5	2	3	3	0
Demande de CMUC, ACS (CPAM),MDPH,CARSAT	45	54	50	55	29	-26
Demande de domiciliation ou renouvellement	31	26	14	13	12	-1
Instruction de tarif réduit cantine	39	35	37	22	25	3
Instruction dossier de surendettement	9	5	10	8	5	-3
Aides du Fonds Social à l'Energie	8	9	6	2	5	3
Aides du Fonds Social Eau	8	4	1	0	3	3
Aides alimentaires CCAS	777	748	809	803	749	-54
Aides financières CCAS	216	213	174	165	103	-62
<b>TOTAL des dossiers instruits</b>	<b>1163</b>	<b>1144</b>	<b>1131</b>	<b>1106</b>	<b>988</b>	<b>-118</b>



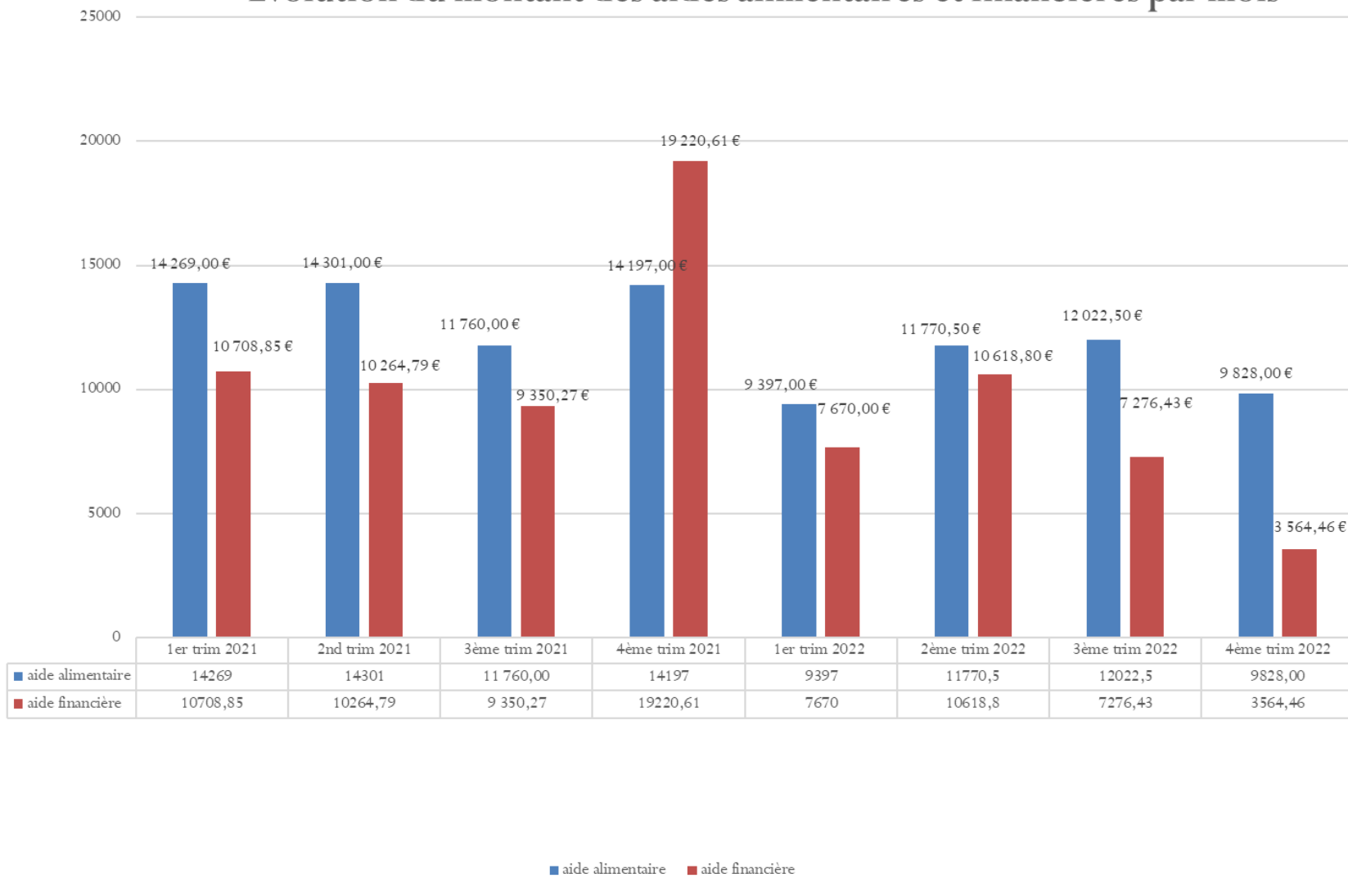
## Evolution du nombre d'aides accordées par mois



	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
nombre aides alimentaires	77	77	83	58	72	63	60	58	51	72	79	83	66	55	56	49	70	59	55	65	63	58	43	61
nombre aides financières	8	15	22	11	20	8	14	6	14	16	12	12	11	10	7	10	11	15	7	8	12	1	7	5

■ nombre aides alimentaires ■ nombre aides financières

## Evolution du montant des aides alimentaires et financières par mois



- Le nombre de dossiers instruits est en baisse au niveau des demandes d'aide alimentaire et financière.
- **Le nombre des aides alimentaires a baissé de 7% et accuse une baisse de 18,5 % en volume financier** global. Le CCAS a été moins sollicité dans le cadre de l'aide alimentaire, notamment en raison de l'activité conséquente et des offres d'emplois disponibles en période estivale et également en basse saison,
- **En lien avec la reprise d'activité, diminution du nombre d'aides financières en nombre et baisse en volume financier de 10,5%**. Toutefois, même avec la reprise d'activité, nombre de foyers reste dans une situation de fragilité économique.
- Globalement, les aides facultatives sont en baisse d'un peu plus de 10% en volume financier.
- En 2022, 177 foyers (229 en 2021) ont reçu de l'aide alimentaire et/ou financière. Les principales aides sont :
  - **23** aides au paiement de factures d'énergie,
  - **3** pour les factures d'eau,
  - **43** aides au paiement des loyers,
  - **23** aides en lien avec la scolarité dont 11 pour des étudiants,
  - **6** prêts accordés,
  - **12** aides aux vacances / centres aérés,
  - **5** aides au paiement de frais de santé,
- Les aides liées à l'habitat (loyer/ eau/énergie) représentent plus de la moitié des aides financières faites par le CCAS

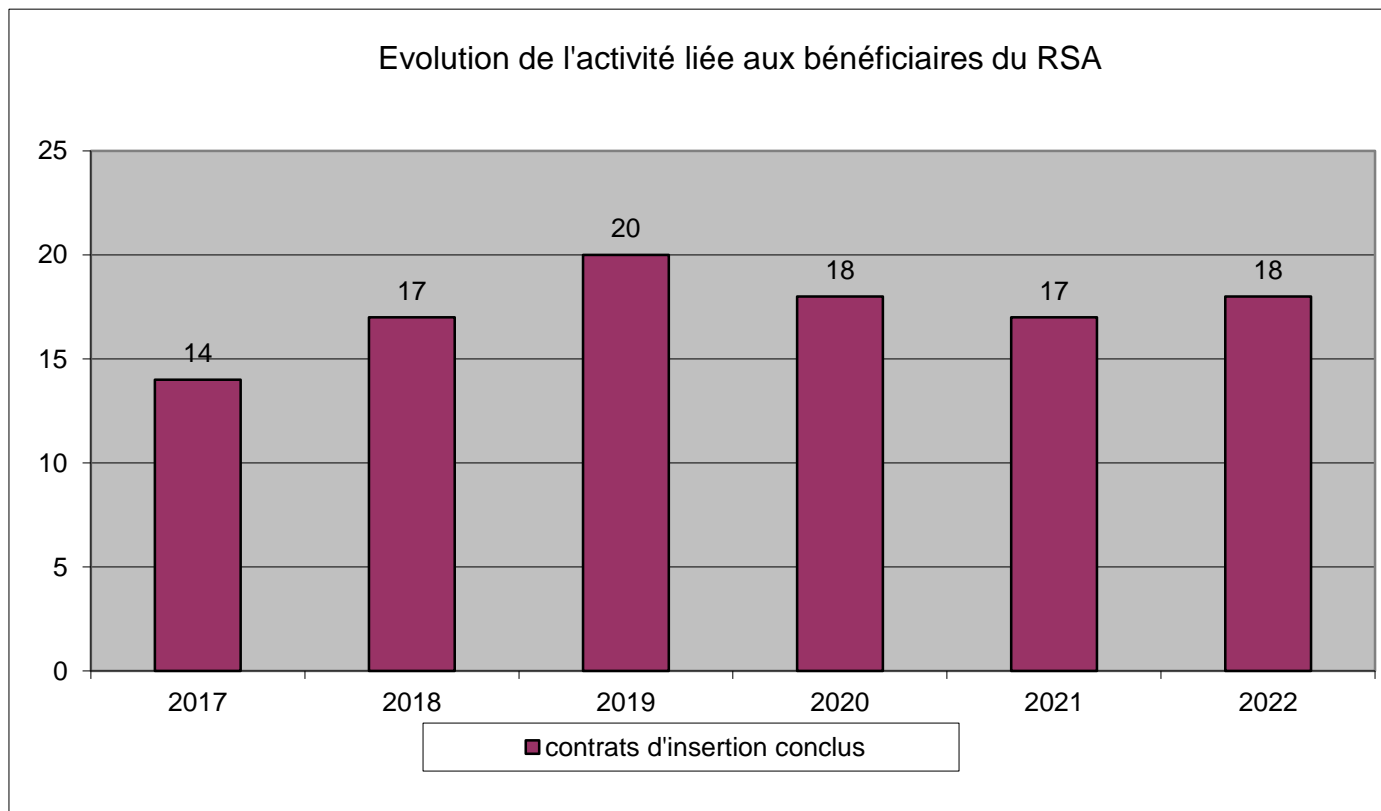
## Evolution des aides facultatives de 2019 à 2022

ANNEE	AIDES ALIMENTAIRES	AIDES FINANCIERES	TOTAL DES AIDES
Total 2019	57 308 €	93 971€	151 279 €
Total 2020	64 065€	83 989 €	148 054€
Total 2021	56 008€	56 133,29€	112 141,29€
<b>Total 2022</b>	<b>45 483€</b>	<b>50 268,94€</b>	<b>100 248,94€</b>

Baisse de l'aide facultative du CCAS en lien avec la reprise de l'activité économique et la baisse du chômage.

Maintien d'une précarité des situations sociales.

- **L'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active**



Le CCAS a une convention avec le Département pour accompagner sur le plan social et la santé 20 personnes bénéficiaires du RSA. Le CCAS instruit désormais à la marge les demandes de RSA car la plupart sont faites directement par les usagers sur le logiciel de la CAF ou auprès du point info 14.

# L'accompagnement au logement

- **Ce service reçoit et écoute les familles et personnes qui souhaitent faire une demande de logement social, les conseille, leur remet les dossiers nécessaires, enregistre ces demandes puis travaille en relation avec les organismes bailleurs (Partélios Habitat, Inolya et dans une moindre mesure CDC Habitat et Logéo Seine Estuaire).**
- Le service mobilise aussi ses actions pour favoriser la recherche d'un logement dans le secteur privé et sollicite le Fonds de solidarité au logement (FSL) du Conseil Départemental pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement. Ce fonds peut accorder un prêt à 0%, garantir le paiement des loyers pendant un an dans le secteur public et mettre en place un accompagnement social lié au logement.
- **3 dossiers FSL instruits pour aider au financement de l'accès et maintien dans un logement avec ou sans garantie de paiement. On constate que le nombre d'offres de locations dans le secteur privé à fortement chuté ce qui rend difficile les relogements dans le parc de logement privé.**
- Participation aux commissions de prévention des expulsions (accompagnement des personnes suivies, lien avec les partenaires...),
- **Suivi de la gestion locative des :**
  - 10 locataires des maisons aux Aubets,
  - 61 résidents des logements à la Roseraie
  - et des 5 logements à la Villa.

## Les demandes de logement déposées au CCAS

- Depuis fin 2014, le CCAS est service instructeur des demandes de logement enregistrées sur le site départemental. Le nombre de demandes enregistrées par le service est stable. Le service est régulièrement sollicité pour enregistrer des modifications et effectuer des renouvellements.
- En 2022, le C.C.A.S. a enregistré 66 nouvelles demandes de logement social, en a renouvelé 99. En 2021, il y a eu 78 nouvelles demandes et 87 renouvellements.

## Nombre de demandes en cours sur le secteur par typologie

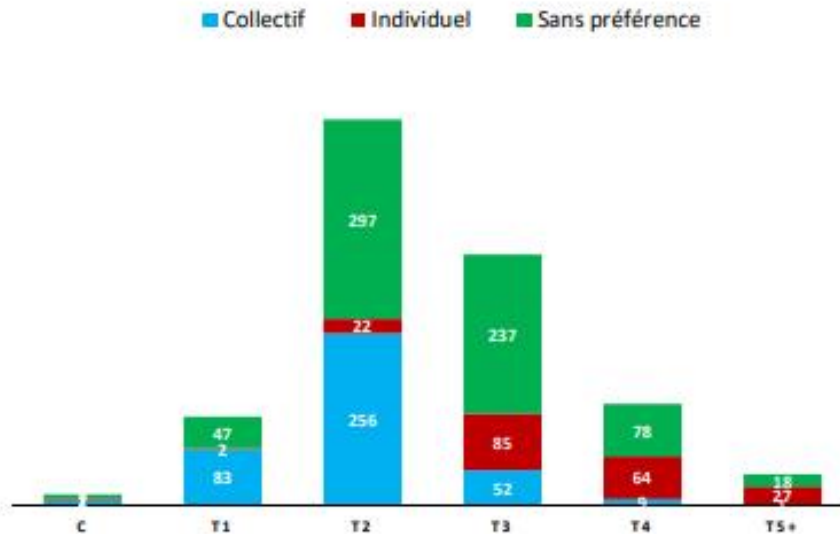
390 demandes où Trouville est en premier choix

Nombre de demandes en cours par typologie

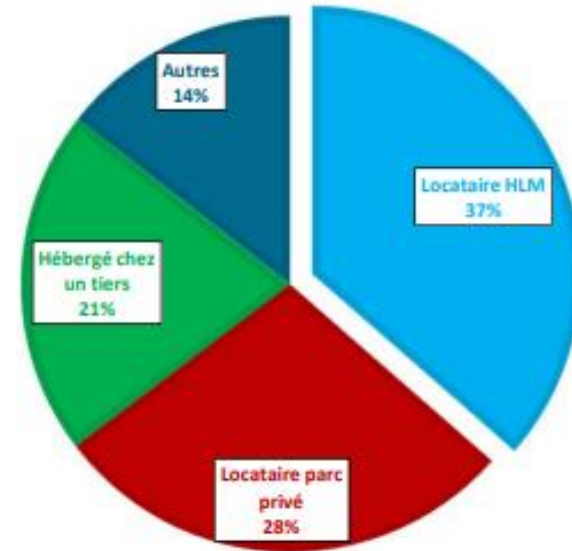
	C	T1	T2	T3	T4	T5+	Total	C	T1	T2	T3	T4	T5+	Total
Nombre total de demandes*	16	132	575	374	151	46	1294	1%	10%	44%	29%	12%	4%	100%
Dont demande en 1 <sup>er</sup> choix	n/d	37	201	101	40	n/d	390	13%	28%	35%	27%	26%	20%	30%

## Premiers éléments d'analyse

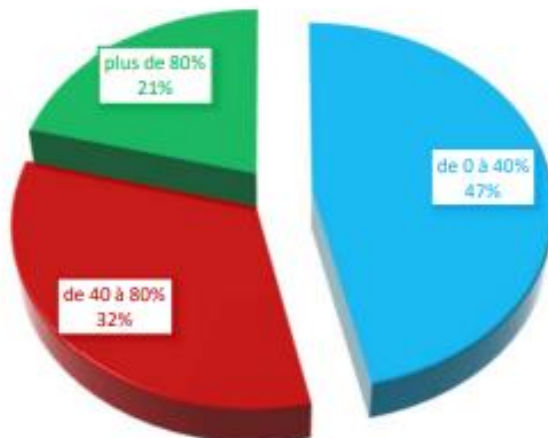
Nombre de demandes par typologie et par catégorie



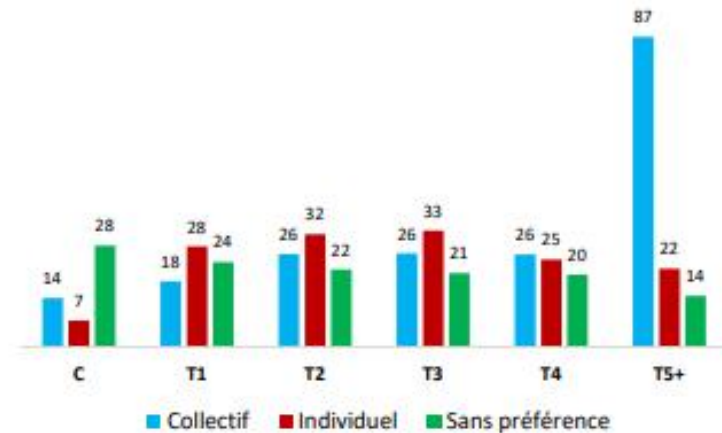
Statut d'occupation du logement actuel



Niveau de revenus par rapport au plafond de ressources



Ancienneté de la demande en mois par typologie et par catégorie





## les demandeurs d'un logement

- 16 % sont trovillais
  - 29 % habitent une autre commune de la communauté de communes
  - 28 % habitent le département du Calvados
  - 7 % dans un autre département de la Normandie
  - 20 % une autre région
- 
- Un demandeur sur 2 habite le secteur de la Côte Fleurie

## les attributaires d'un logement

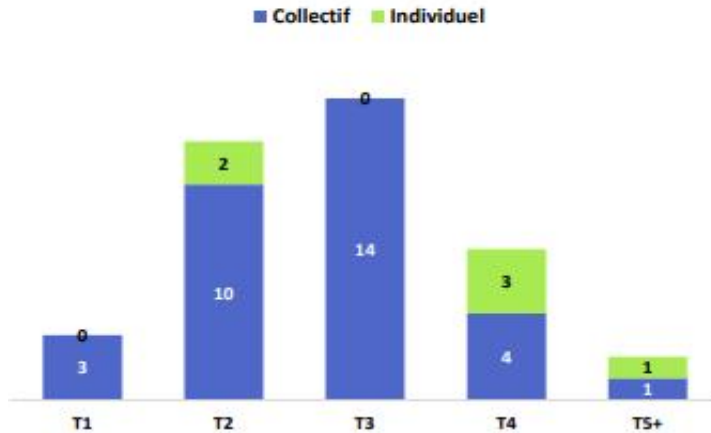
- 34 % sont trovillais
  - 34 % habitent une autre commune de la communauté de communes
  - 29 % habitent le département du Calvados
  - 3 % un autre département
- 
- Plus de 2 attributaires sur 3 habitent le secteur de la Côte Fleurie

# Les attributions de logements : 38 en 2022 (Hors Résidence) / 57 en 2021

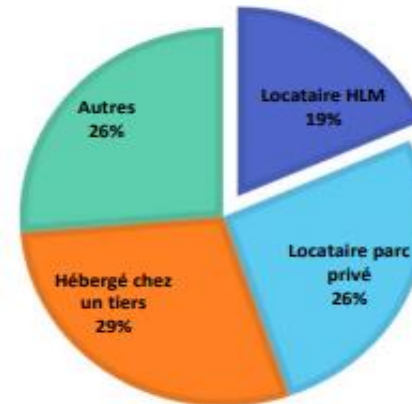
Accusé de réception en préfecture  
014-211407150-20231213\_2023-243-DE  
Date de rétrotransmission : 19/12/2023  
Date de réception en préfecture : 19/12/2023

29 % des personnes ayant eu un logement étaient hébergées (33 % en 2021)

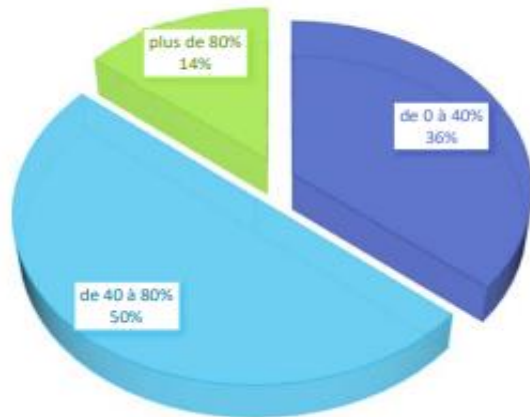
Nombre d'entrées dans les lieux par typologie et par catégorie



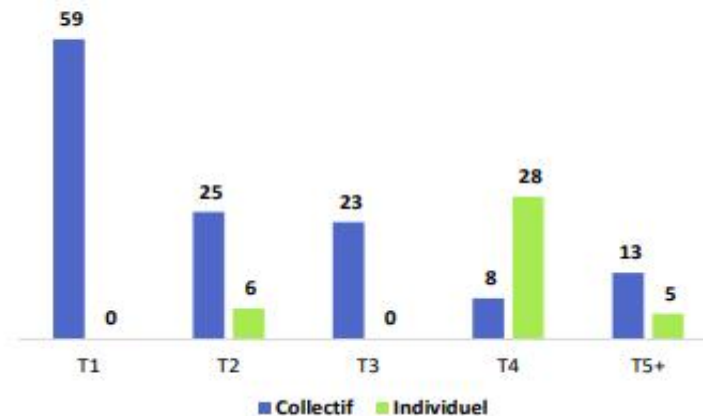
Statut d'occupation avant l'attribution



Niveau de revenus par rapport au plafond de ressources



Ancienneté de la demande en mois au moment de l'entrée dans les lieux



# Le Multi-accueil « la Récré »

Cet établissement d'accueil de jeunes enfants a pour objectifs principaux l'accueil et l'éveil des enfants âgés entre 2 mois et demi et 5 ans révolus.

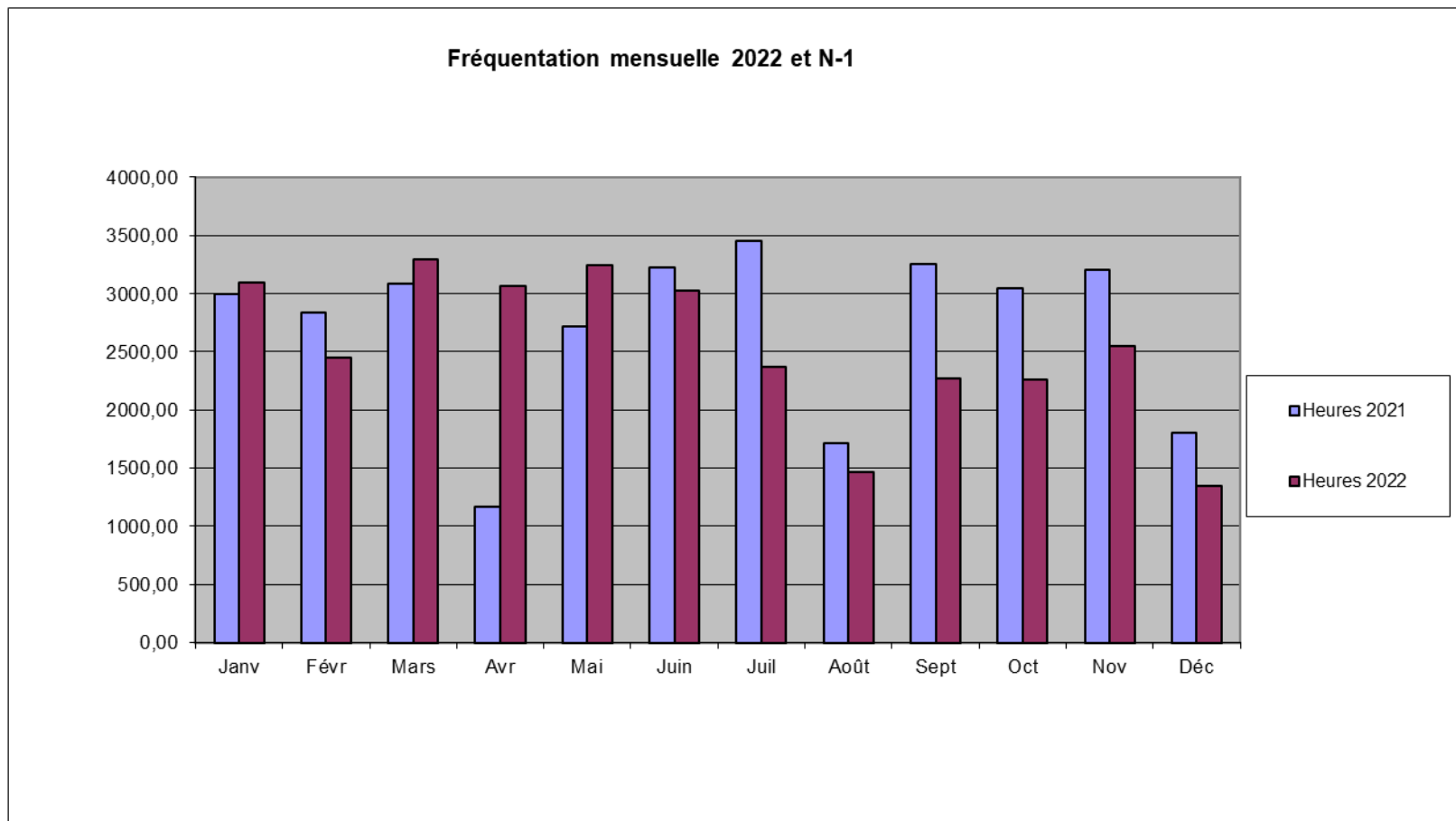
Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 8h à 18h30 par une équipe pluriprofessionnelle composée d'éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et assistantes éducatives.

La capacité d'accueil de « la Récré » est de 20 enfants : 19 en places régulières (crèche) et 1 place occasionnelle (halte garderie), ce qui permet de répondre à un réel besoin des familles, en terme de mode de garde et permet de concilier vie familiale et professionnelle.

La structure est fermée les deux dernières semaines d'août et sur la période des vacances scolaires de fin d'année.

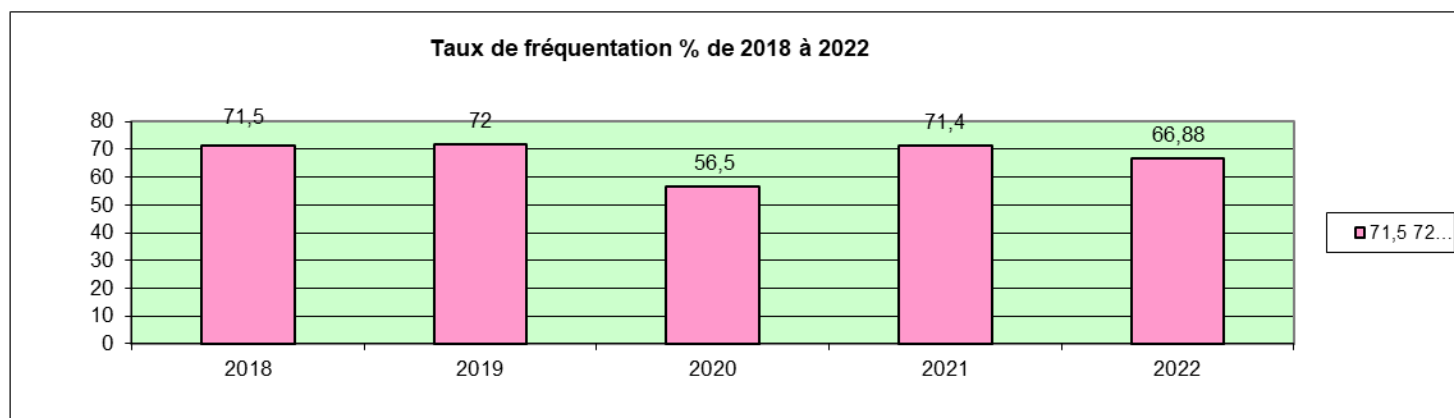
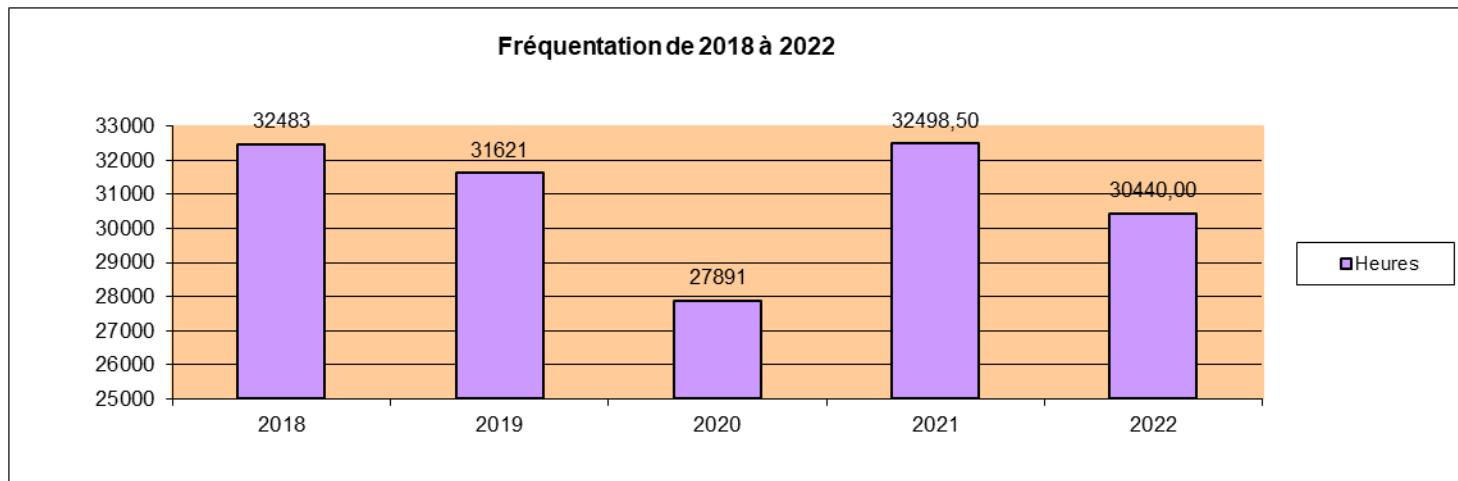
**Le Multi-accueil a été géré par le CCAS jusqu'au 31 12 2022 puis a été placé dès le 01 01 2023 sous la direction du temps de l'enfant de la Ville, nouvellement créée.**

## Fréquentation mensuelle de la structure



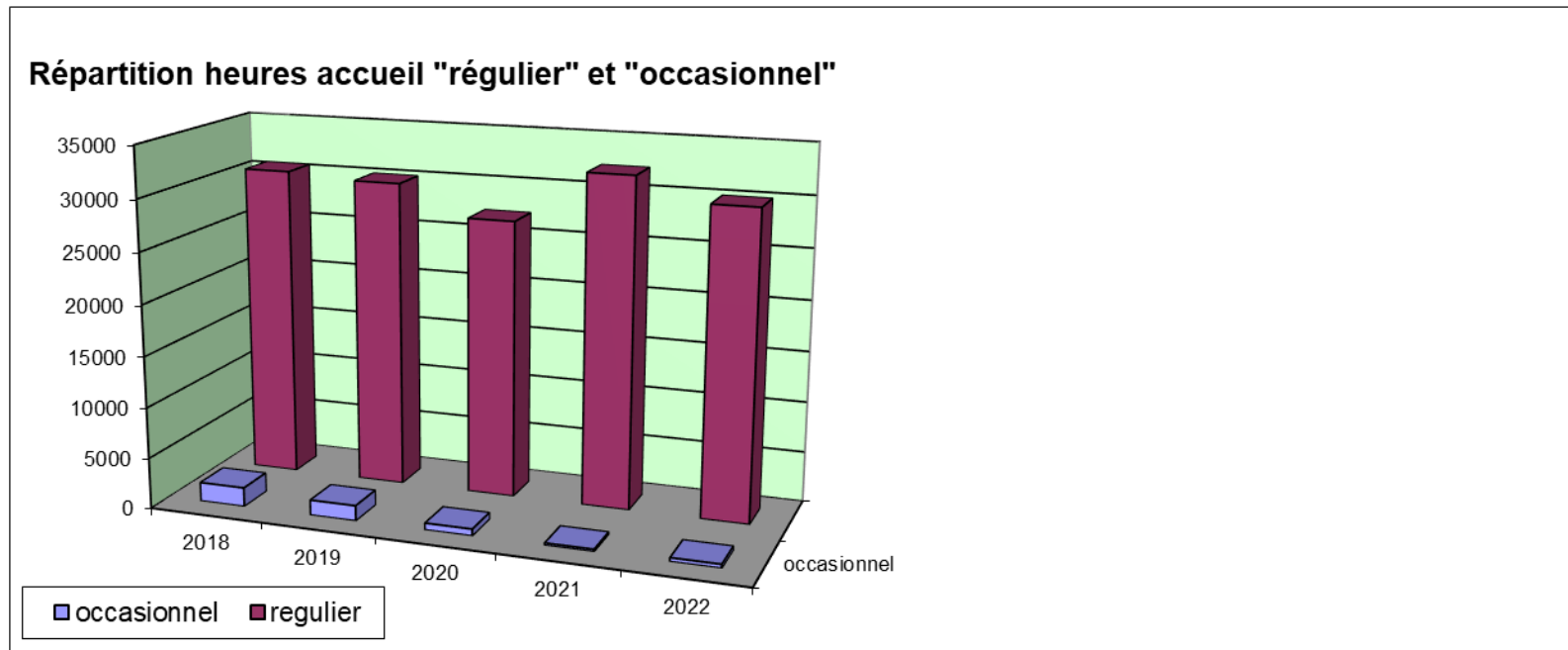
Baisse de l'activité en 2022, notamment à partir du 2<sup>ème</sup> semestre avec un nombre d'enfants conséquent qui ont intégré l'école en septembre.

## Fréquentation et taux de fréquentation de 2018 à 2022



Le taux de fréquentation pour l'année 2022 est en baisse, 66,88 % notamment sur le second semestre

# Type d'accueil en place régulière et occasionnelle avec répartition des heures

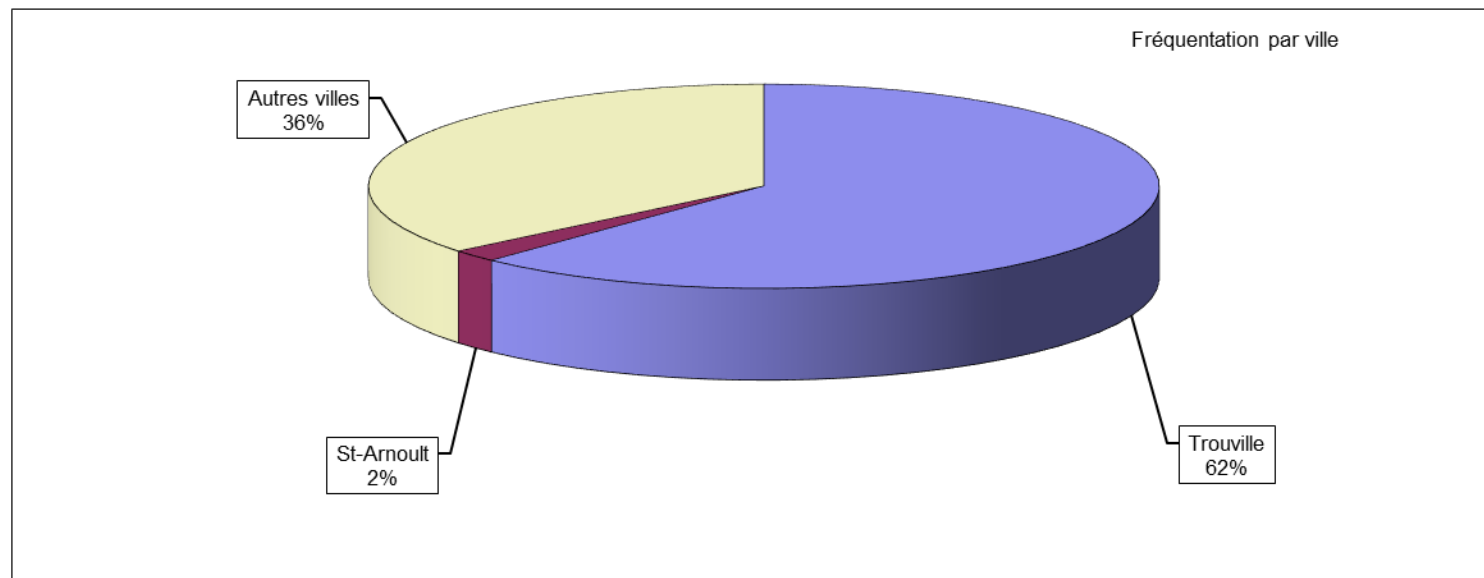


En 2022, Heures totales consommées : **30439,5 h**

- **30078 h** en place crèche,
- **361,5 h** en place halte.

Depuis les années 2010, progression nette pour le mode de garde en place régulière. La Récré répond à un réel besoin pour les parents exerçant une activité professionnelle, à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

## Fréquentation des heures selon le lieu d'habitation des enfants en 2022



La fréquentation des familles trouvillaises est de 62 % (71 % en 2021).

Une majoration financière de 10% est effectuée pour les familles des communes extérieures.

# Les services administratifs

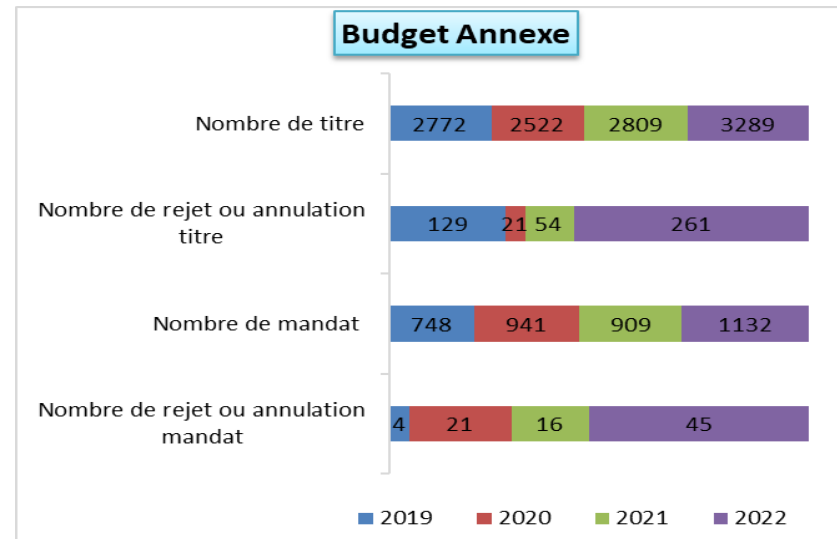
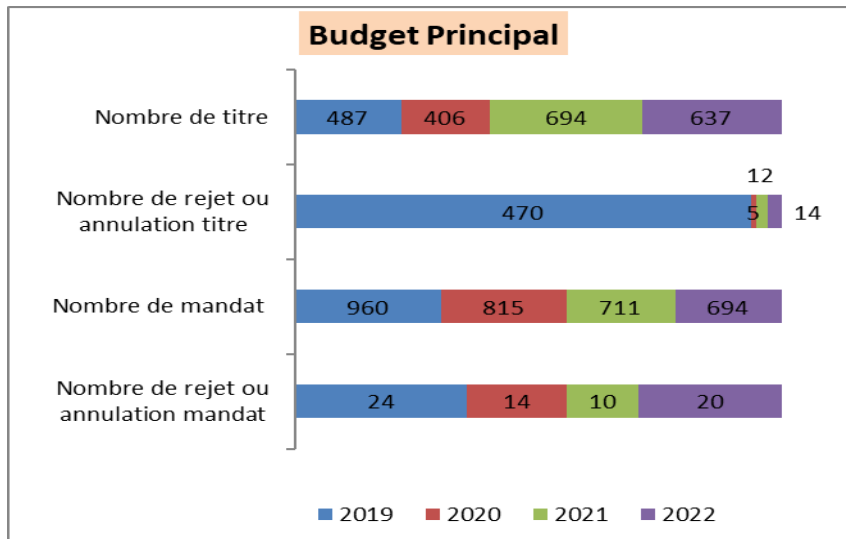
Ces services contribuent à la gestion et au fonctionnement du Centre Communal d'action sociale:

- **Le service financier** qui mandate et liquide l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement, effectue l'ensemble des opérations annexes liées au suivi du budget: FCTVA...), le suivi des contrats... pour le CCAS, la crèche, le restaurant et la résidence la ROSERAIE.
- **Le secrétariat** qui gère le suivi des courriers, du conseil d'administration, et assiste le directeur.
- **La direction** qui établit les budgets et les conseils d'administration, manage l'ensemble du personnel et contribue à l'organisation et au fonctionnement général des services du CCAS.



# Evolution du nombre d'opérations au service comptabilité

- Le service comptabilité se charge de toutes les opérations concernant les services: administratif, social, logement, crèche, aide à domicile, résidence et restaurant « la Roseraie », le portage de repas à domicile.



- Sur le budget principal, en 2022 :**

- Sur les 694 opérations comptables de dépenses qui ont été réalisées: 57 % sont liées à des factures de fournisseurs, 14 % à de la régie d'avance et 29 % de dépenses diverses (subvention, retour de caution, prêt, frais de mission...)
- Sur les 637 opérations comptables de recettes qui ont été encaissées: 46 % sont liées à la facturation des recettes de la crèche, 33 % à la facturation des loyers des Aubets et Villa et 21 % de ressources diverses (P503, caution, don, subvention, chèques déjeuner...)

- **Sur le budget annexe, en 2022:**

- ❖ Sur les 1132 opérations comptables de dépenses qui ont été réalisées: 67% sont liées à des factures fournisseurs, 19% de frais de mission des aides à domicile et 14 % de dépenses diverses (retour de caution...).
  - ❖ Sur les 3289 opérations comptables de recettes qui ont été encaissées: 38 % sont liées à la facturation du service aide à domicile, 32 % à la facturation des loyers de la résidence, 11 % à la facturation du portage de repas et 7 % à la facturation des repas pris au restaurant et 12 % de ressources diverses (P503, caution, cheque déjeuner...).
- En début d'année 2022, le prélèvement automatique a été mis en place pour les services aide à domicile, la crèche, le portage de repas, pour les clients qui le souhaitaient.
  - Le prélèvement automatique était déjà en place pour les loyers de la résidence, la villa et les Aubets, pour les clients qui le souhaitaient.
  - 56% des clients ont choisi cette option. Le prélèvement automatique évite d'avoir des impayés.

# Conclusion :

- **L'année 2022 a été marquée par la reprise de l'activité économique.** Conséquemment, les aides facultatives (alimentaires et financières) ont diminué. Egalement, le CCAS renforce l'accompagnement social des usagers le sollicitant.
- L'année 2022 a été marquée aussi par une baisse de l'activité aide à domicile suite aux difficultés de recrutement dans ce secteur faisant partie des métiers en tension.
- Afin d'essayer de renforcer l'attractivité de ces postes, le CCAS a donc développé une politique salariale plus conséquente.
- 2022 a été aussi l'année de reprise de l'activité du portage de repas.
- Début 2023, la crèche a été rattachée à la nouvelle direction du temps de l'enfant de la Ville.
- **Je souligne et remercie vivement l'ensemble des agents du CCAS qui sont pleinement engagés dans leur mission de service public pour accompagner et aider les trouvillais dans leur quotidien.**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

Christophe DESCHEPPER